

JUSTLEASE
PRIVATE LEASE



**Remise de votre voiture
chez Justlease**

Voici comment ça se passe !

Justlease.be

REMETTRE VOTRE VOITURE

Lorsque votre contrat chez Justlease se termine arrive l'heure de remettre votre voiture. Nous vous expliquons tout, afin que vous sachiez ce qu'il vous faudra prendre en compte.

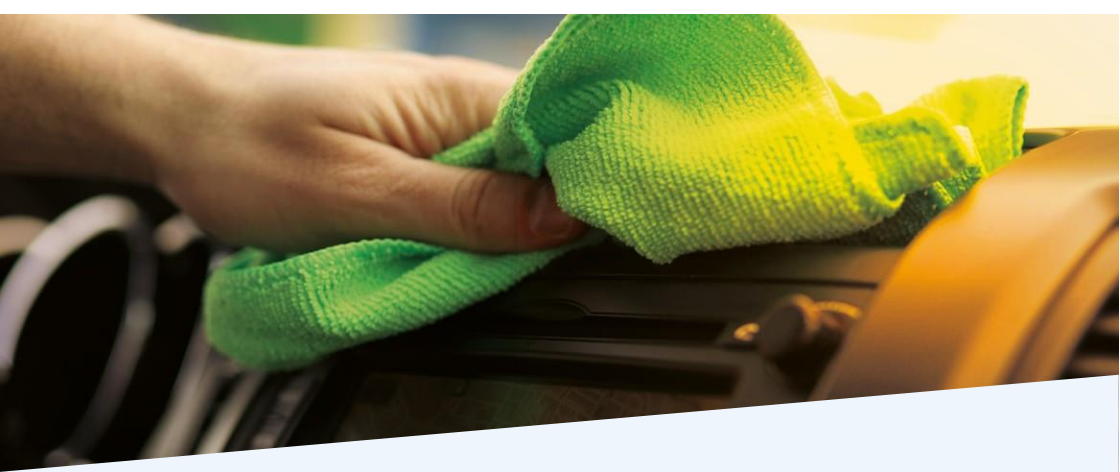
Nous vous invitons à parcourir ce document lorsque vous louez un véhicule chez nous. Vous éviterez ainsi les surprises et les frais supplémentaires inutiles.

Des frais peuvent intervenir en cas de dommages à la voiture. Signaler les dommages en temps opportun peut déjà écarter bon nombre de complications, tout comme un entretien régulier et dans les règles de l'art du véhicule. Il est donc judicieux d'inspecter vous-même votre voiture plusieurs fois par an, afin d'éviter toute surprise lors de la remise.

Les informations reprises dans cette brochure ont pour but de vous permettre de remettre votre voiture rapidement, facilement et sans accroc à la fin de votre contrat de leasing. Il vous reste des questions ? Contactez-nous à l'adresse e-mail support@justlease.be ou appelez le 09/298.0140.

Cordialement,
L'équipe Justlease





VOICI COMMENT ÇA SE PASSE

Au plus tard deux semaines avant la fin de votre contrat, vous prenez contact avec nous pour la remise de votre véhicule. Nous vous invitons à veiller à la propreté du véhicule avant de vous présenter. Cela accélérera et facilitera le processus.

Le rapport de reprise

Le jour de la reprise, nous nous penchons déjà sur :

- Le kilométrage de la voiture le jour de la reprise
- La présence des accessoires
- Les dommages éventuels
- La présence de la clé, du double de la clé et du certificat d'immatriculation

Sur la base de ce contrôle, un expert indépendant dresse un rapport de reprise. Ce rapport renseigne également les éventuels dommages, avec les frais de réparation s'y rapportant. Vous recevez une copie du rapport de reprise par e-mail, et ce, dans les 2 semaines.

La facture finale

Vous recevrez la facture finale dans le mois qui suit la reprise de votre voiture.

Elle reprendra :

- Le remboursement de la caution que vous avez versée
- Les frais relatifs aux dommages éventuels
- Le remboursement des jours payés en surplus : les jours payés par avance, pour lesquels la voiture n'a pas été utilisée (la voiture ayant déjà été rentrée)
- Le dernier relevé kilométrique
- Les frais liés à un éventuel dédit (en cas de résiliation prématurée du contrat)

DOMMAGES : CE QUI EST ACCEPTABLE ET CE QUI NE L'EST PAS

Lorsque nous inspectons votre véhicule pour relever les éventuels dommages, nous distinguons ceux qui sont acceptables et ceux qui ne le sont pas. Les dommages acceptables n'engendrent pas de frais supplémentaires pour vous. Pour ce qui est des dommages non acceptables, des frais de réparation sont imputés. Pour ce faire, nous appliquons la norme Renta, laquelle est consultable dans son intégralité sur notre site Web (Renta = Fédération Belge des Loueurs de Véhicules).

Concrètement, quelle est la différence ?

• Dommages liés à l'utilisation = dommages acceptables

Il est question ici de dégâts raisonnablement causés par une utilisation normale de la voiture.

Cela reprend tous les dommages et marques d'usure auxquels l'on peut s'attendre au vu de l'âge et du kilométrage de la voiture.

• Dommages liés à une collision = dommages non acceptables

Il est question ici des dommages causés par collision ou accident. Cela concerne également le vandalisme.

Si nous constatons des dommages non acceptables, nous vérifions qu'ils ont été signalés au département Dommages. Si vous avez signalé le(s) dommage(s), nous vous imputons le risque propre par dommage (pour autant que cela n'ait pas encore été fait). Si les frais de réparation sont inférieurs à ce risque propre, nous ne vous imputons bien entendu que les frais effectifs moins élevés.

Si vous n'avez pas signalé le(s) dommage(s), nous vous conseillons de le faire de toute urgence. Si vous ne le faites pas, nous vous imputerons les frais effectifs de réparation lors de la remise de votre voiture. Et cela peut vous être préjudiciable.

Comment signaler des dommages ?

Votre voiture est malencontreusement endommagée ? Signalez les dommages via l'adresse e-mail insurance@justlease.be. Renseignez votre numéro de plaque en communication.

Nous aurons besoin des informations suivantes :

- Numéro de plaque de la voiture
- Date et heure des faits
- Faits
- Partie endommagée de la voiture
- Implication éventuelle d'une partie adverse
- Établissement éventuel d'un constat d'accident
- Photo, scan ou copie du constat d'accident (recto verso)
- Photos des dommages éventuellement réalisées



CONTRÔLE DE VOTRE VOITURE À LA REPRISE

Lorsque vous venez remettre votre voiture, nous inspectons cette dernière, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Nous avons listé pour vous les différents points d'attention qui entrent en ligne de compte lors de cette inspection.

Extérieur

- Pare-chocs, spoilers
- Numéros de plaque
- Vitres et essuie-glaces
- Calandre et capot
- Toit (et éventuels railing de toit et/ou barres de toit)
- Hayon et portes arrière (voitures de fonction)
- Portières, seuils de porte, jupes avant et jupes arrière (y compris moulures de protection)
- Rétroviseurs extérieurs et antenne
- Pneus (mêmes pneus par essieu, 4 saisons/pneus été)
- Jantes ou enjoliveurs.



Qu'est-ce qui est acceptable et qu'est-ce qui ne l'est pas ?

Intérieur

Lorsque nous inspectons l'intérieur de votre voiture, nous relevons les traces d'usure acceptables, c'est-à-dire les traces d'utilisation qui peuvent raisonnablement se manifester en conséquence de l'utilisation normale de la voiture, avec le temps. Nous relevons également ce que nous considérons comme dommages non acceptables.

Acceptable

- Les salissures normales des revêtements (de sol) qui peuvent être nettoyées correctement et facilement en 10 minutes maximum.
- Dommages légers (abrasions) dans le coffre (90 % de la surface du coffre doivent être intacts).
- Traces d'usure minimales à la plage arrière ou au cache-bagages (90 % de l'élément doivent être intacts).



Non acceptable

- Taches ou décolorations persistantes qui ne peuvent pas être nettoyées facilement.
- Forte odeur (fumée de cigarette, odeurs de chien, poils de chien).
- Déchirures et/ou trous dans les éléments intérieurs ou du coffre (tableau de bord, plage arrière, plafond, etc.).
- Éléments intérieurs ou du coffre cassés ou manquants.



Rayures dans la peinture

Faites le test ! Si la rayure disparaît lorsque vous la mouillez, cela signifie qu'elle n'a pas traversé la peinture. Si elle reste visible, cela signifie qu'elle a traversé la peinture. Pareils dommages ne sont pas considérés comme acceptables. Les frais vous seront donc imputés.

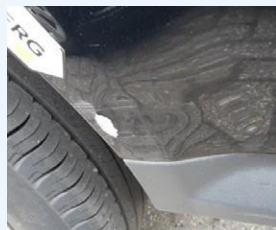
Acceptable



Non acceptable



Non acceptable



Verre et ampoules endommagés par des gravillons ou la condensation

Acceptable

- Les impacts dans le pare-brise à cause de gravillons. Ils sont acceptés pour autant qu'ils ne dépassent pas 5 millimètres de diamètre, qu'ils ne se trouvent pas dans le champ de vision direct, qu'ils ne présentent pas de fêlure ou ne donnent pas lieu à une déchirure. Conseil : En cas d'impact, prévoyez rapidement une réparation, gratuitement, avant qu'une fêlure n'apparaisse.
- Condensation dans l'armature d'éclairage à cause d'un dommage, à condition que le réflecteur ne soit pas touché.



Non acceptable

- Verre de phare ou autre armature d'éclairage endommagés par des gravillons.
- Rayures dans le pare-brise.
- Fêlure(s) ou rayures dans les vitres.





Jantes et enjoliveurs légèrement endommagés



Acceptable

- Les jantes fixées avec tous les boulons et écrous prévus à cet effet ne peuvent pas être rayées, fortement endommagées ou déformées.
- Les pneus ne sont pas endommagés, et ce, jusqu'à la carcasse et il n'y a pas de renflement.
- Tous les enjoliveurs sont présents. Ces derniers peuvent être légèrement endommagés, mais pas cassés ou rayés.

Non acceptable

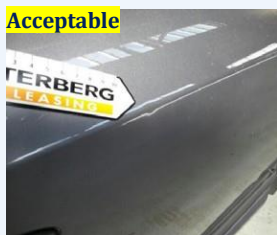


Dégâts causés par la grêle

Bosses dans la carrosserie

Acceptable

- Les petites bosses qui n'excèdent pas 10-15 millimètres de diamètre et sur lesquelles aucun travail de peinture n'est nécessaire (maximum deux bosses par panneau !)



Non acceptable

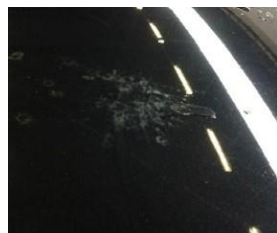


Taches dues aux fientes d'oiseaux

Saviez-vous que les fientes d'oiseaux pouvaient fortement endommager la peinture de votre voiture ? Assurez-vous de toujours nettoyer le plus rapidement possible les fientes tombées sur votre voiture. Ne laissez pas sommeiller le problème plusieurs jours.

Non acceptable

- Les fientes incrustées qui ne peuvent pas directement être retirées et qui ont chimiquement attaqué la peinture.



IMPORTANT : PROPRE ET COMPLÈTE

Il est important que votre voiture soit propre et complète, afin de fluidifier la reprise. Pensez par exemple aux points suivants :

- Votre voiture de leasing doit être propre lors de la remise, à l'intérieur comme à l'extérieur. Nous inspectons entre autres les revêtements (plafond, sol, sièges, portières, coffre), le tableau de bord, le volant et la console centrale.
- Il vous faut également rentrer tous les accessoires. La règle est

simple : remettez votre voiture avec tous les éléments reçus lorsqu'elle vous a été donnée.

Un oubli (certificat d'immatriculation, double de la clé ou accessoires) ? Assurez-vous de nous les faire parvenir dans les 3 jours ouvrables, sans quoi nous devons vous imputer des frais de remplacement.

Liste de contrôle : remettre une voiture complète

Cette liste de contrôle très pratique vous aidera à remettre une voiture on ne peut plus complète.

- ✓ Certificat d'immatriculation
- ✓ Livret d'entretien et manuel
- ✓ Logiciel pour audio/navigation
- ✓ Toutes les clés et télécommandes
- ✓ Certificats de la climatisation ou de l'alarme
- ✓ Clés attache-remorque amovible et antivols de roues
- ✓ Équipement de bord : roue de secours, kit de réparation, triangle, cric, etc.
- ✓ Cache-bagages coffre (plage arrière)
- ✓ Boule d'attelage amovible
- ✓ Tous les accessoires qui sont repris dans le contrat de leasing. Tous les accessoires achetés par vos soins peuvent être retirés à vos frais, et ce, sans engendrer de dégâts.
- ✓ Assurez-vous d'avoir repris tous vos effets personnels.
- ✓ Si la voiture vous est livrée avec des jantes en alliage léger, vous ne pourrez pas la rentrer sur jantes en acier, avec des pneus été ou quatre saisons.

Lieu de remise

Vous pouvez remettre votre voiture à divers endroits. Les possibilités et les frais éventuels divergent, au cas par cas. Assurez-vous de vérifier les modalités qui s'appliquent au vôtre.

Vous restez client chez nous ?

Vous pouvez remettre gratuitement votre voiture à un endroit indiqué par nos soins en semaine entre 09h00 et 16h00. Pour ce faire, il vous faudra prendre rendez-vous.

Vous pouvez également choisir de laisser votre voiture à l'endroit où vous recevrez votre nouveau véhicule. Nous prendrons en charge le transport (gratuitement) vers nos locaux, où auront lieu la reprise et l'inspection.

Vous ne restez pas client chez nous ?

- 1 Vous pouvez rentrer gratuitement votre voiture à un endroit indiqué par nos soins en semaine, entre 09h00 et 16h00. Pour ce faire, il vous faudra prendre rendez-vous.
- 2 Vous pouvez solliciter la reprise du véhicule à un endroit de votre choix. Les frais relatifs à ce service s'élèvent à 175,00 €.

Tous les prix renseignés s'entendent TVA incluse.

Lorsque vous remettez votre voiture à notre endroit indiqué, vous avez la possibilité d'être présent lors de l'inspection (dommages éventuels). Ainsi, nous pouvons parcourir le véhicule ensemble. Si nous venons rechercher votre voiture à un endroit choisi par vos soins, l'inspection n'a lieu que plus tard. Vous n'êtes donc pas en mesure d'y assister. Une fois le véhicule remis, vous recevez le rapport de reprise par e-mail.



Prenez toujours rendez-vous pour la reprise. Pour remettre ou faire transporter votre voiture, vous devez toujours convenir d'un rendez-vous.

Contactez-nous par e-mail – support@justlease.be
N'oubliez pas de renseigner vos disponibilités. Nous vous recontacterons dans les 5 jours ouvrables pour convenir un rendez-vous.

FACTURE FINALE

Dans le mois qui suit la reprise de voiture, nous vous faisons parvenir la facture finale relative au contrat arrivé à échéance. Cette facture reprend les sommes desquelles nous vous sommes/vous nous êtes redevables.

Nous vous remboursons :

- La caution. Si vous avez commandé un nouveau véhicule chez nous, nous transférons la caution de l'ancien contrat vers le nouveau. Dans ce cas, un remboursement de la caution est également prévu. Votre caution vous sera remboursée lorsque vous aurez remis le nouveau véhicule en bon état et dans le respect des modalités du contrat.
- Le montant du leasing payé par avance pour le nouveau mois, mais pour lequel vous n'avez pas roulé.
- Les kilomètres supplémentaires parcourus pris en compte plus tôt (par rapport à votre forfait kilométrique).

Il s'avère que vous n'avez pas excédé le nombre total de kilomètres prévu dans votre forfait sur l'ensemble de la période contractuelle ? Nous vous remboursons alors tout décompte antérieur.

Vous nous réglez :

- Les frais de dédit (si applicable)
- Les kilomètres supplémentaires parcourus (par rapport à votre forfait kilométrique) sur l'ensemble de la période contractuelle.
- Tous frais liés aux dommages constatés à la reprise.
- Les frais éventuels relatifs à la reprise et au transport dans le cas où vous choisissez de ne pas venir rentrer votre voiture à Herent.

CONTACT

Contactez-nous via support@justlease.be ou par téléphone au 09 298 01 40.

